



Paris, le 6 DEC. 2016

Madame Joëlle Farchy

Conseil supérieur
de la propriété
littéraire et artistique

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone : 01 40 15 82 16
Télécopie : 01 40 15 88 45

cspla@culture.gouv.fr

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Propriete-litteraire-et-artistique/Conseil-superieur-de-la-propriete-litteraire-et-artistique>

Madame, *chère Joëlle,*

Depuis une quinzaine d'années, s'appuyant sur des expériences menées dans les secteurs du logiciel et de la science, les licences libres se sont progressivement étendues aux œuvres culturelles. Ces dispositifs contractuels se sont construits dans un contexte de multiplication des potentialités de diffusion numérique des œuvres.

L'économie générale qui sous-tend l'existence de ces licences, le plus souvent abordées sous un angle philosophique ou juridique, reste mal connue. Des contributions éparées n'ont pas donné lieu à une étude économique synthétique récente.

S'il est vrai que le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique a établi un rapport sur la mise à disposition ouverte des œuvres de l'esprit et auquel vous avez participé en tant que coprésidente de la commission spécialisée constituée à cet effet, ce rapport, qui date de 2007, s'achevait ainsi : « *Au terme des travaux, la Commission dans son ensemble a considéré que le premier travail de repérage engagé pour ce rapport devrait trouver des modalités d'approfondissement afin de mieux cerner une réalité mouvante dans un marché encore immature. Certaines questions soulevées méritent incontestablement des travaux ultérieurs.* »

La rapidité des évolutions dans les modes de diffusion des œuvres littéraires et artistiques commande de revenir aujourd'hui sur le sujet, en commençant par un état des lieux de l'utilisation des licences libres dans le secteur culturel. Tel est l'objet de la mission que je souhaite vous confier.

Les points suivants feront l'objet d'une attention particulière.

1 – Quelles sont les formes de licences libres existantes et leurs origines ?

Comment et pourquoi les licences « *creative commons* » ont-elles acquis au fil des ans une position de quasi-monopole et comment se sont-elles adaptées aux spécificités juridiques nationales ? Quels acteurs promeuvent ces licences, avec quels soutiens financiers et organisationnels ?

2 – Qui sont les utilisateurs de licences libres ?

Créateurs et consommateurs d'œuvres culturelles sont les principaux utilisateurs de licences libres visés par la philosophie du partage. Leurs

nm

motivations, les types d'œuvres concernées et les audiences réalisées devront être étudiées ainsi que les communautés constituées d'utilisateurs.

3 – Quel rôle jouent les acteurs de l'intermédiation dans l'évolution d'une « économie du libre » ?

Loin de se limiter aux relations directes entre créateurs et consommateurs, les licences libres se développent dans un univers où se côtoient de nombreux intermédiaires aux statuts et aux rôles divers (sites de mise à disposition d'œuvres, fondations comme Wikimedia, sociétés de gestion collective, institutions publiques...). Des sites spécialisés dans la mise à disposition d'œuvres sous licences libres ont vu le jour reposant sur des contributions purement bénévoles ou sur des modèles économiques qu'il vous appartiendra de préciser. Vous analyserez les arguments développés par chacun des opérateurs afin de promouvoir ou au contraire de limiter l'application des licences libres aux œuvres culturelles.

Il conviendra enfin à titre prospectif, d'étudier si le domaine actuel d'application des licences libres, en l'absence d'intervention législative nationale ou européenne, est susceptible d'évoluer et si les évolutions prévisibles sont bénéfiques pour la création littéraire et artistique.

Vous vous appuierez pour mener ce travail sur des articles académiques français et étrangers, sur des rapports du monde professionnel, des sources en ligne recueillies sur des sites spécialisés ainsi que sur toutes les données statistiques disponibles. Vous mènerez par ailleurs des auditions auprès des acteurs concernés.

Pour mener à bien votre mission, vous serez assistée d'un rapporteur. Vous bénéficierez par ailleurs des compétences du DEPS (département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la culture et de la communication) tout au long de l'avancement de votre travail. Il serait souhaitable que cette mission puisse être présentée d'ici le 15 septembre.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments respectueux *de tout mon cœur!*

Le Président



Pierre-François Racine